



Sessione di u 25 d'ottobre di u 2021
Session du 25 octobre 2021

Raportu N° 2021-23
Rapport N° 2021-23

Rinnuvellamentu di e cummissione è rinnuvellamentu di i so membri
Renouvellement des commissions et renouvellement des membres des commissions

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Par décision N° 2020-01 du 12 octobre 2020, la Chambre des Territoires a décidé :

- De mettre en sommeil les commissions Déneigement et Urbanisme commercial qui ont atteint leurs objectifs ;
- De maintenir les commissions ci-dessous afin qu'elles poursuivent leurs travaux :
 - Incendies
 - Evolution statutaire et organisation des territoires
 - Economie circulaire élargie aux questions relatives à l'économie sociale et solidaire
 - Eau
 - Protection du littoral et du milieu marin
 - Commission mixte paritaire sur les services publics.
- De créer deux nouvelles commissions :
 - Loi ELAN et PADDUC
 - Politique forestière.

En outre, les commissions Protection du littoral et du milieu marin, Eau, Economie circulaire-Economie sociale solidaire et Urbanisme commercial ont fusionné pour devenir Commission Développement durable et lutte contre le changement climatique.

Sont donc actuellement en place **six commissions** pour lesquelles il vous est proposé de renouveler les membres en décidant au préalable de leur maintien ou de leur éventuelle suppression ou modification d'objectifs.

Vous avez également la possibilité d'en créer de nouvelles sur la base de sujets que vous souhaitez voir traiter pour favoriser l'échange direct avec les élus et les services de la Collectivité de Corse sur des sujets déterminés qui donneront ensuite lieu à des rapports à l'attention du Conseil exécutif.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif de la composition de ces commissions. Je vous propose de désigner les membres par vote à main levée et de renvoyer à la réunion d'installation de ces commissions la désignation du Président et du Rapporteur.

Vi pregu di dibàttene.
Je vous prie de bien vouloir en débattre.